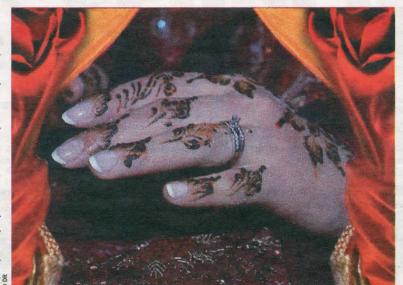


Belgique: les MRE optent pour un mariage endogamie

IMMICRATION Les immigrés marocains résidents en Belgique choisissant un conjoint venu du pays sont désormais une minorité (38% en 2008). Les MRE de la deuxième génération préfèrent un partenaire qui est né et a grandi en Belgique.

Choisir son conjoint du Maroc n'a plus la cote comme auparavant chez les MRE de Belgique. Une récente étude sur les choix conjugaux des personnes issues de l'émigration révèle effectivement que les mariages avec un conjoint venu du pays sont en perte de popularité parmi la deuxième génération des immigrés marocains résidents en Belgique, rapporte Lalibre.be. Si l'union avec un conjoint venu du pays était l'option naturelle pour les migrants marocains de la première génération (puisque dominante avec 60% des unions), elle n'est plus la préférence pour la deuxième génération. Selon l'enquête, menée par l'Université de Gand (UGent) et dont les résultats ont été publiés lundi dernier, ils sont une minorité à choisir un conjoint venu du pays. En témoignent les chiffres enregistrés de 2001 à 2008. Le nombre de ces unions ont baissé respectivement de 53% à



Les unions locales endogames ont connu un augmentation palpable au sein de la communauté marocaine établie en Belgique.

38%. Cette diminution traduit un changement radical d'orientation dans le choix du conjoint dans la communauté marocaine établie en

Belgique. Il est à noter que ce changement constaté depuis 2006 s'est fait au profit d'unions locales endogamies. Les MRE de la deuxième

génération préfèrent désormais un partenaire issu de la communauté marocaine de Belgique. En d'autres termes, un partenaire qui est né et a grandi en Belgique. Le nombre de ces unions locales endogamies a atteint 45,5 % en 2008 contre 36% en 2001. L'analyse par sexe démontre que « les différences entre les sexes sont moins importantes que celles qui existent entre les générations successives de migrants». En 2008, 49,7 % des hommes ont opté pour une épouse venue du Maroc et 44.5 % des femmes ont fait venir leurs conjoint du pays. Alors qu'en 2001, 56 % des hommes et 52 % des femmes ont fait ce choix. L'étude de l'Université de Gand s'est intéressée aux mariages mixtes avec des conjoints n'appartenant pas à la même communauté ethnique. Le nombre de ces unions mixtes a connu une croissance chez les MRE passant ainsi de 11% en 2001 à 16,5 % en 2008. • K.S.